

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Conseil général de l'Environnement
et du Développement durable

3^{ème} Section
Aménagement durable des Territoires

Collège paysage, espaces protégés
et patrimoine

Jean-Luc Cabrit
Chargé de mission d'inspection

Affaire suivie par : Jean-Luc CABRIT
jean-luc.cabrit@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 23 00 – Fax : 01 40 81 23 95

CGEDD n° 008388-02

RAPPORT

à la Commission supérieure des sites, paysages
et perspectives

Séance du 22 mai 2014

**PROJET DE CLASSEMENT AU TITRE DES SITES
DE LA PLAINE DE BOUVINES ET DE SES ABORDS**
**Communes de Anstaing, Baisieux, Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Pévèle, Chéreng,
Cysoing, Fretin, Gruson, Louvil, Sainghin-en-Mélantois, Wannehain (Nord)**

Le projet de classement qui est présenté aujourd'hui à la commission est celui du site de la bataille de Bouvines, qui a vu se dérouler, il y a juste 800 ans, *un dimanche de juillet 1214, entre midi et cinq heures du soir*¹, l'un des événements majeurs de l'histoire de France.

1) De la féodalité au royaume centralisé – L'essor d'un mythe

Pour comprendre les enjeux de la bataille, il faut la situer dans le contexte médiéval. Au 12^{ème} siècle, Henri II Plantagenêt, duc de Normandie, futur roi d'Angleterre, était vassal du roi de France. Avec son mariage avec Aliénor d'Aquitaine, il étendit son autorité sur toute la moitié Ouest du royaume. Les conflits de son fils Jean-Sans-Terre, héritier de ce vaste fief, avec ses vassaux, furent mis à profit par Philippe-Auguste pour affirmer son autorité et reprendre la Normandie, la Touraine, l'Anjou, le Maine et la Saintonge.

Nous arrivons en 1214. Philippe doit faire face à une véritable rébellion de ses vassaux, méthodiquement organisée, avec pour enjeu rien moins que la couronne de France. Dans le but de reconquérir ses provinces perdues, Jean-Sans-Terre prépare en effet, avec son neveu Otton IV, empereur du Saint-Empire, un vaste plan visant à prendre le royaume en tenaille, le premier attaquant par La Rochelle et le second par le Nord. Otton dispose d'une puissante coalition réunissant les Anglais, les ducs de Brabant et de Lorraine et les seigneurs « félons » Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, et Ferrand, comte de Flandre. Mais les troupes de Jean-Sans-Terre sont arrêtées à la Roche-aux-Moines, et avec le comte de Champagne et le duc de Bourgogne, Philippe conduit vers le Nord ses armées et ses milices communales.

Le récit du chapelain du roi, Guillaume le Breton, est le principal témoignage de la bataille. Une bataille rangée, dite « champel », était chose rare en ces temps où les guerres étaient faites d'escarmouches, d'expéditions punitives, de rapines, avec l'objectif de s'approprier butin et otages. Selon l'historien Georges

1 Nous nous référons soit à des extraits, soit à des citations de l'historien Georges Duby, in « *Le Dimanche de Bouvines* » Coll. Les journées qui ont fait la France – Gallimard – 1973

Duby, la bataille, transgressant l'interdit sacré de combattre pendant le jour réservé à Dieu, a pris la forme d'un véritable *jugement de Dieu*, où la vie du roi français et le devenir du royaume étaient en jeu.

Depuis 1190, sur les actes officiels, Philippe-Auguste abandonne son titre de roi des Francs pour celui de roi de France. Sa victoire à Bouvines sera considérée comme celle de la royauté sur la féodalité, à l'origine de l'état-nation centralisé, et confirmera la légitimité du roi devant Dieu et les hommes. L'événement a donné lieu à une abondante littérature, mais aussi à nombre de monuments commémoratifs.

Les premiers seront l'abbaye de la congrégation de saint Victor, fondée près de Senlis en 1222 et dont les ruines sont encore visibles aujourd'hui, et l'église du couvent de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, fondée en 1228 à Paris et aujourd'hui disparue.

Comme le montre Georges Duby, cette histoire va se transformer au fil des siècles en un véritable mythe. Il commence à s'installer avec la *Philippide*. Ce vaste poème épique du même Guillaume le Breton fait de l'événement un combat du bien contre le mal et présente la victoire du roi comme celle du peuple tout entier. D'année en année, les récits exagèrent le nombre de combattants, la disproportion des armées, la grandeur du roi, qui est quasi divinisé. Puis l'événement tombe dans un oubli relatif.

Mais au début du 19^{ème} siècle, avec le regain d'intérêt pour le moyen âge, le mythe renaît, adapté suivant les convictions ou les nécessités politiques. Les historiens montrent Philippe-Auguste comme le premier des souverains français qui ait conféré à la monarchie « *ce caractère de bienveillance intelligente et active pour l'amélioration de l'état social* » (Guizot), ou affirment au contraire que « *la bataille de Bouvines a raffermi l'odieuse alliance du trône et de l'autel* » et attribuent la victoire au courage des soldats issus du peuple (Michelet).

En 1805, après la campagne d'Austerlitz, on envisagea d'ériger à Bouvines un obélisque de grande hauteur, commémorant les deux batailles. Mais le projet resta sans suite. La chute du Premier Empire précéda de peu le 600^{ème} anniversaire. On finit par inaugurer, en 1865, un obélisque plus modeste, encore visible, avec l'inscription : « *Bataille de Bouvines, 27 juillet 1214* ».

Après la défaite de 1870, on se rappela qu'à Bouvines l'ennemi du roi de France avait été l'empereur d'Allemagne. Dans les manuels scolaires, Bouvines devient une « *manifestation du patriotisme français, [où] toutes les classes de la nation, chevaliers, clergé, milices des communes, avaient pris part au combat, et [où] pour la première fois, la France entière se réjouit du triomphe* ».

En 1879 il fut décidé que l'obélisque ne suffisait pas : une suite de vitraux célébrerait dans la nouvelle église paroissiale les défenseurs de la patrie avec « *toute la nation rassemblée sous la main bénissante du souverain* ». L'église néogothique, achevée en 1886, fut conçue pour mettre en valeur les 21 vitraux, réalisés après 1889, et qui sont fort beaux et émouvants. L'église avec ses vitraux est classée Monument historique. Son clocher simple et élancé est visible de toute la plaine.

Au début du 20^{ème} siècle, la bataille de Bouvines devient « *notre première victoire sur les Allemands* ». On projeta début 1914, à la veille du 700^{ème} anniversaire de la bataille, « *d'élever sur le champ du combat un mémorial moins mesquin que n'est l'obélisque, et qui parlerait plus clair* » avec une statue colossale de Philippe Auguste, « *dressé sur un cheval de bataille, l'incarnation vivante de la patrie* ». Mais la guerre éclata peu après les cérémonies commémoratives et cette construction grandiloquente ne fut pas réalisée.

Un monument aux morts « *Bouvines 1214-1914* » fut inauguré en 1934 avec les inscriptions : « *1214 - La bataille de Bouvines est le premier événement national de notre histoire* » (dont le texte a été gratté par la suite afin d'y inscrire les noms des victimes de la guerre de 1939-1945) et : « *1914 - La Bataille de la Marne. C'est Bouvines renouvelé à sept cents ans de distance - Paul Bourget* ». De 1934 date aussi la petite « *chapelle aux arbres* », construite à l'emplacement de calvaires successifs sur le lieu de la bataille.

Aujourd'hui Bouvines retombe dans l'oubli dans les manuels scolaires. Georges Duby écrit « *Que viendrait faire le récit de Bouvines dans un enseignement donné aux enfants d'une Europe rassemblée ?* » Pourtant la paix, la jeunesse et l'Europe seront les thèmes des manifestations prévues pour le 800^{ème} anniversaire.

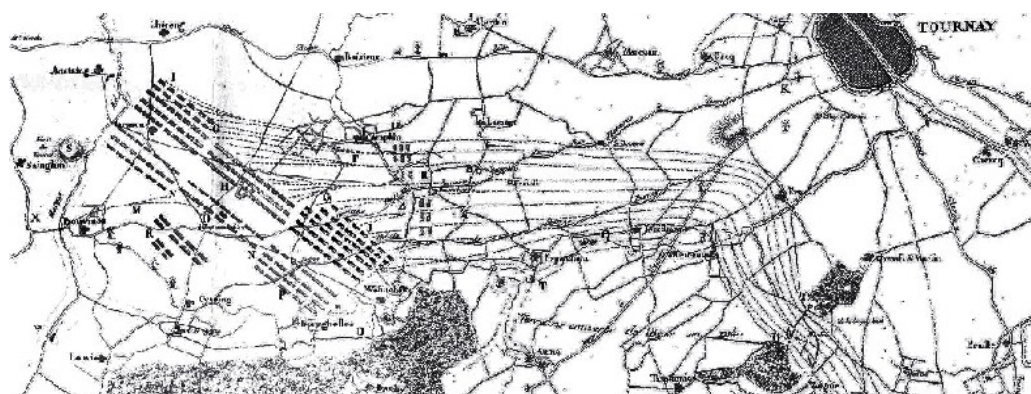
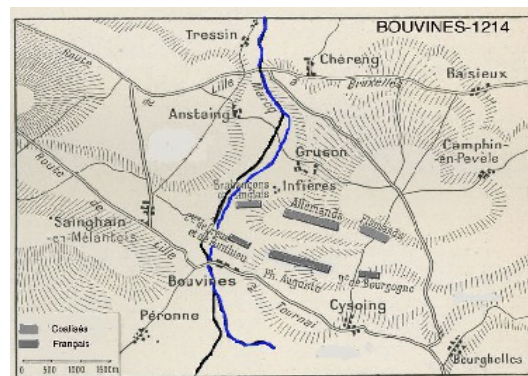
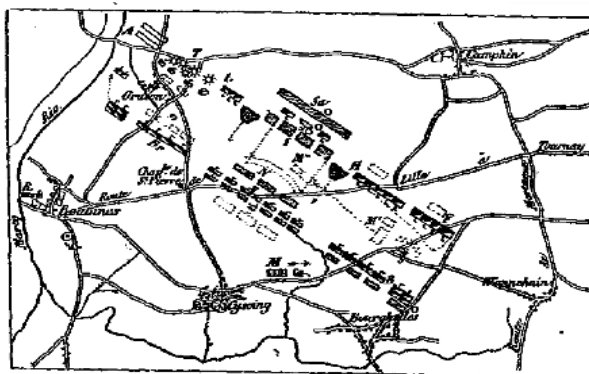


2) Que reste-t-il de la bataille, 800 ans après ?

Peu de choses nous sont parvenues : la fontaine Saint-Pierre où Philippe-Auguste se serait désaltéré, des voies romaines pavées, le Mont des tombes, mais aussi d'autres lieux, très transformés : la chapelle aux arbres, l'abbaye de Cysoing. Enfin des monuments commémoratifs, à Bouvines ou en Picardie.

Mais si la bataille a eu lieu à cet endroit et s'est déroulée de cette manière, c'est parce que la géographie a orienté les événements : le paysage d'aujourd'hui, par son étendue, en reste la meilleure évocation. Le plateau crayeux du Pévèle a été façonné depuis des siècles par une agriculture qui exploite ses riches terres limoneuses. Il était entouré, au Nord, à l'Ouest et au Sud, en contrebas, par des bois et des marais où les chevaliers alourdis par leurs armures s'embourbaient. Les villages étaient établis en couronne autour du plateau, sur les pentes et les tertres, hors de l'eau, mais en retrait des cultures pour ne pas gaspiller de si précieuses ressources : on n'en voit encore aujourd'hui que les toits. Le plateau, à l'abri des inondations, s'étend jusqu'à Tournai, c'est un couloir de communications, mais aussi d'invasions, comme en témoignent forts et blockhaus. Les routes empruntaient encore les anciennes voies romaines, et les points de franchissement des marais auxquels elles aboutissaient étaient peu nombreux. Ainsi le pont de Bouvines, qui permettait de se replier vers Lille ou Lens en traversant la petite rivière marécageuse de la Marque.

Selon les historiens, les paysages du plateau étaient constitués, comme aujourd'hui, de grandes surfaces d'*openfield*, de cultures ouvertes, les *coutures* de la toponymie. Les moissons étaient en cours en cet été 1214 : le terrain, sans obstacles, avec des vues dégagées, était idéal pour les manœuvres militaires. On sait que les armées d'Otton ont poursuivi celles de Philippe sur ce plateau, et qu'arrivé à la Marque, infranchissable en dehors du pont, le roi de France s'est retourné et a fait face à l'empereur.



Les historiens ne sont pas d'accord sur le nombre de combattants. On a dit que les alliés avaient réuni 100 000 hommes, Philippe un peu moins. Aujourd'hui on se range à des chiffres beaucoup plus modestes : de 10 à 20 000 hommes et cavaliers de part et d'autre. Les armées, face à face, divisées chacune en trois batailles, les coalisés face au soleil, occupaient le plateau approximativement depuis Bourghelles jusqu'à Gruson. A vol d'oiseau, entre les deux villages, il y a environ 4 kilomètres. Le développement d'une armée sur cette distance est difficile à imaginer. Ci-dessus à gauche, la carte du champ de bataille de Bouvines tel

qu'on le conçoit à la fin du 19^{ème} siècle². *L'histoire de France* Larousse de 1914 en propose (à droite) une plus réduite. D'autres estimations sont beaucoup plus larges, comme celles de Lebon en 1835 (en bas).

Le paysage du plateau apparaît aujourd'hui comme une plaine agricole aux larges horizons, marquée par l'occupation moderne : TGV, autoroute, ligne à haute tension. Un lieu de loisir et de respiration pourtant aux yeux des Lillois qui viennent s'y promener à pied ou à bicyclette, sur les célèbres routes pavées, celles du mythique Paris-Roubaix. Elles constituent à elles seules tout un patrimoine et attirent annuellement l'intérêt du public sur ce petit coin du Nord, le temps d'une course cycliste. Aujourd'hui encore, les habitants semblent attachés à leur histoire : des agriculteurs nous ont parlé des armées de Philippe-Auguste, d'autres nous montrent la motte féodale qui s'élevait sur leur exploitation. On trouve à l'estaminet de Cysoing une vitrine avec quelques reliques pieusement conservées : pièces d'armures à l'authenticité incertaine, carreaux d'arbalète rapportés d'un labour. Les enfants des écoles viennent voir les vitraux de l'église, sous la conduite de guides bénévoles qui leur racontent l'histoire de France. La Marque a été canalisée et les marais drainés dès le 18^{ème} siècle, pour donner naissance à des vallées bocagères dédiées à la prairie et à l'élevage. Les villages ont grandi et forment, surtout au sud, un front urbain presque continu, mêlé de végétation arborée, mais sont heureusement peu perceptibles depuis le plateau, du fait de leur léger contrebas. La vue porte au-delà des villages, sur les boisements, les champs, ainsi que sur la métropole lilloise en arrière-plan, qu'on devine toute proche, mais qui n'enlève pas au paysage son caractère agricole.

Pour résumer, une bataille a eu lieu dans le Pévèle sur un plateau entre Lille et Tournai, il y a 800 ans, d'une importance capitale pour la France. Malgré une banalisation des paysages agricoles du plateau et des vallées qui l'entourent, et malgré un début de dégradation qui pourrait s'accroître si aucune mesure de sauvegarde n'était prise, le pouvoir évocateur de ces grands espaces, paysages témoins de l'Histoire, reste fort. C'est pourquoi il est proposé de classer ce site au titre des articles L341-1 et suivants du code de l'environnement, sur la base du seul critère « historique ».

3) Quel périmètre retenir ?

Le périmètre du site doit-il se limiter à celui de la bataille ? Ou faut-il l'étendre aux éléments géographiques et paysagers qui ont eu un rôle dans le déroulement des événements, c'est-à-dire le plateau et le vallon de la Marque ? Ou inclure les abords et perspectives, qui permettent à ce site de conserver un aspect relativement rural évocateur du paysage d'origine ?



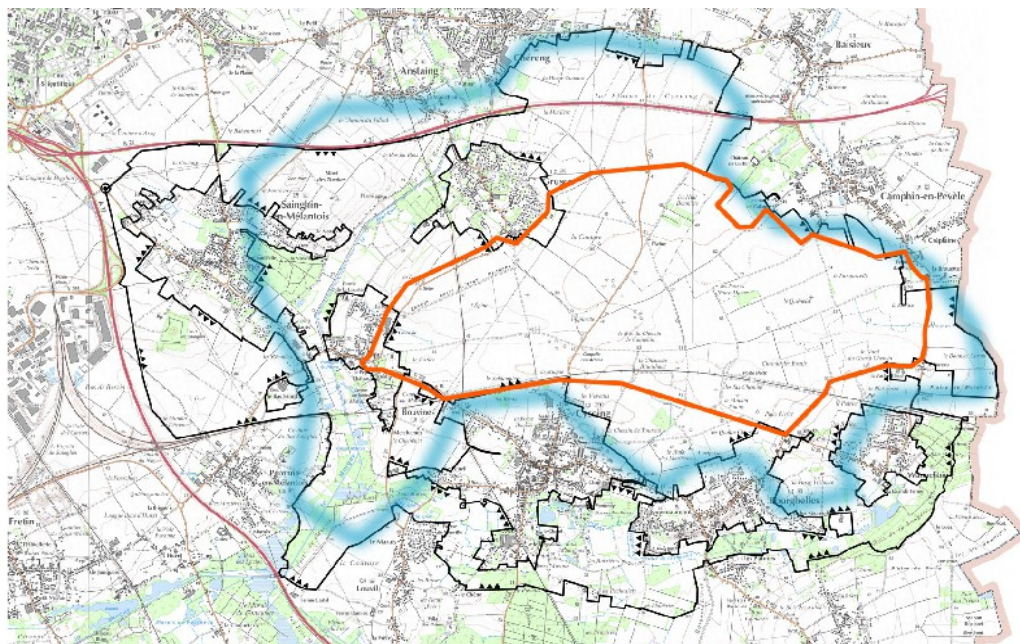
Extension maximale de la bataille (celle de Lebon), reportée sur le relief.
On note les villages au pourtour du plateau, pour la plupart en dessous de la rupture de pente

Plusieurs périmètres ont été envisagés au fil du temps (voir carte ci-après.) Le plus petit, proposé par les élus en 2006 (en orange), se limitait à environ 1000 ha au centre de la plaine, à l'évidence trop réduit compte tenu de ce qui a été dit précédemment. La version validée sur le principe par l'inspection générale en avril 2012 (en bleu) comportait le champ de bataille dans son extension maximale, suivant le plan de

² « Batailles françaises - 1214 à 1559 » par le colonel Hardy de Périni - 1894



Lebon, élargi au plateau, à la vallée de la Marque et au Mont des Tombes, préexistant à la bataille. Le périmètre résultant des deux enquêtes administrative et publique (en noir), inclut des abords plus éloignés : la plaine de Sainghin à l'ouest, les vallons boisés du sud, ainsi que les vestiges de l'abbaye de Cysoing.



Nous nous sommes de nouveau rendus sur place pour vérifier la cohérence du site proposé par la DREAL, en nous fixant trois principes :

1. Les sites sont classés pour une très longue période : certains le sont depuis plus de cent ans. **La présence d'éléments dégradés, qui pourront être un jour restaurés, supprimés, ou mieux intégrés, ne doit pas influencer sur la décision de classement dont le critère est historique ;**
2. Même si ses limites ne sont pas clairement établies, le site de la bataille constitue le « noyau du site classé ». Le plateau, et les éléments qui l'entourent à plus ou moins longue distance constituent des « abords ». **L'histoire du site et la logique de perception visuelle de ses abords sont les seuls critères permettant sa délimitation.** En particulier les infrastructures récentes ne peuvent constituer des limites que si elles sont compatibles avec des limites historiques ou naturelles ;
3. **Les éléments urbains qui pourraient apparaître dans le champ de vision doivent être suffisamment discrets, par leur silhouette, leur échelle, leur couleur ou leur densité, pour ne pas interférer avec la compréhension du site de la bataille.** Un site classé constitué d'une clairière agricole entourée d'urbanisation au plus près serait à notre avis un non-sens : il doit s'insérer dans un paysage agricole ouvert où le bâti reste à une échelle villageoise. Pour cela il faut faire en sorte, sans l'interdire *a priori*, que le développement de ces abords soit maîtrisé.

Le plateau de la bataille : nous avons pu constater sur place que l'unité géographique du plateau agricole est doublée d'une unité symbolique, matérialisée par le clocher de Bouvines, point focal visible de presque partout. Il est limité de façon claire au Nord, à l'Ouest et au Sud, par des ruptures de pentes correspondant schématiquement à la courbe de niveau 40. Les bourgs de Chéreng et Baisieux, en contrebas, sont peu visibles, tant qu'on ne s'approche pas du bord du plateau. Trois éléments perturbent cette organisation :

- les deux infrastructures de l'autoroute et de la ligne TGV, qui traversent le plateau, mais ne gênent pas la vue car ils restent soit en tranchée pour le TGV, soit proches du sol : ils font partie du paysage contemporain du plateau et n'en constituent pas des limites ;
- une ligne à haute tension qui s'interpose devant le clocher, concurrençant la seule verticale du paysage. Rappelons toutefois que l'article L.341-11 du code de l'environnement fait obligation d'enfouissement des réseaux électriques lors de la création de lignes électriques nouvelles.

En vertu de nos deux premiers principes, nous proposons donc de retenir l'entité plateau telle que définie par la DREAL. Elle inclut les célèbres routes pavées, dont certaines sont d'anciennes voies romaines, ainsi



que l'Est du plateau, chemin d'accès de l'ensemble des belligérants, et ce jusqu'à la frontière belge.

La vallée de la Marque : elle délimite l'Ouest du plateau et constitue une rupture franche, à la fois par la dénivelée et par le changement de paysage, qui devient plus verdoyant. Les marais ont disparu, mais le paysage de bocage et de pâtures humides en constitue un rappel. Le village de Bouvines est construit sur ses pentes, en contrebas, quasi invisible du plateau, dominé par l'église. Le village de Gruson s'étend dans un repli de terrain, et laisse voir ses lisières où des maisons cossues se mêlent à la végétation dans une dominante boisée.

Nous proposons de retenir l'entité vallée de la Marque telle que définie par la DREAL.

Les abords lointains à l'Ouest : le plateau de Sainghin, en pente vers l'Est, de l'autre côté de la Marque, est cultivé, mais du fait de la présence des bois de Noyelles et du fort de Sainghin, il apparaît comme une série de plans boisés, entrecoupés d'espaces agricoles, où le village de Sainghin est peu visible depuis le plateau. Il serait regrettable qu'une urbanisation pavillonnaire ou commerciale vienne s'étendre sur ces secteurs agricoles, composant un front urbain face au plateau.

Conformément à notre troisième principe, nous proposons donc de retenir ce secteur, tel que défini par la DREAL ;

Les abords lointains au Sud : le plateau est limité au sud par la vallée des Riez de Bourghelles et de la Planche. La végétation arborée de bocage qui cernent les pâtures apparaît au-dessus des silhouettes de Cysoing, Bourghelles et Wannehain, à plus de trois kilomètres du centre du plateau. Ce secteur inclut l'ancienne abbaye carolingienne, détruite à la Révolution et dont il ne reste que quelques éléments du 18^{ème} siècle, ainsi qu'une motte féodale près de la *Grande ferme* à Wannehain. Ce choix de la DREAL d'intégrer un secteur disjoint dans le site classé, qui paraît peu convaincant sur la carte, nous semble défendable lorsqu'on est sur le terrain, d'autant que Cysoing, autrefois en contrebas, commence à se développer sur le plateau et que le fond boisé du troisième plan le fait paraître plus discret.

Que l'on retienne ou non ces secteurs Sud, ce sont en dernier ressort les limites des villages qui constitueront le véritable fond du site classé. Comme elles en sont exclues, et en l'absence d'un outil de gestion de type site inscrit, ce sont les documents d'urbanisme qui devront gérer la limite. Ces documents devront donc être particulièrement maîtrisés.

4) L'enquête administrative et l'enquête publique

La Commission départementale de la nature, des sites et des paysages (CDNPS) du Nord, lors de ses séances du 1^{er} mars 2010 et du 1^{er} novembre 2011, a émis un avis favorable au projet de classement tel qu'il a été présenté à l'enquête administrative.

a) L'enquête administrative de 2012

Prescrite par arrêté préfectoral du 23 avril 2012, elle s'est déroulée du 10 mai au 31 mai 2012. Le périmètre présenté, de **3358 ha**, a fait l'objet de demandes de réduction de la part de plusieurs communes afin de permettre des extensions futures. Des réunions à ce propos ont eu lieu en préfecture avec les communes de Camphin, Bouvines, Baisieux, Wannehain. Le projet a également suscité des observations de la Direction interdépartementale des routes, de RTE, de l'EPF Nord-Pas-de-Calais, du CRPF, de la FDSEA, de la chambre d'agriculture du Nord et de l'Armée de terre, ainsi que des exploitants agricoles et propriétaires.

La synthèse de l'enquête administrative fait état de demandes d'exclusion ponctuelles, formulées par des particuliers ou par le monde agricole. On citera la demande du CRPF, qui a abouti au retrait du bois de la Tassonnière au sud du site, ainsi que celle de la communauté urbaine de Lille Métropole (LMCU), qui a abouti à l'exclusion du périmètre les grandes fermes à cour carrée (censes), en partie protégées par le PLU communautaire. Mais les principales demandes ont concerné le Nord et l'Ouest du site, autour des autoroutes A23 et A27.

La première, émanant de LMCU, était d'exclure des secteurs destinés au contournement Sud-Est de Lille et à son échangeur avec l'A27 à *la Haute Borne* vers Anstaing. Dans la mesure où il ne concernait que les abords lointains du site historique, ce projet métropolitain a été pris en compte et les limites du périmètre réduites en conséquence.



Dans la seconde, la commune de Baisieux demandait de ne pas classer l'emprise du deuxième échangeur sur l'A27 au niveau de la RD90, à 4km à l'Est du premier, ainsi qu'un projet de zone d'activité, au niveau de cet échangeur. Le PLU communautaire fait état d'un zonage réservé à l'activité, au sud de l'A27. Mais les négociations locales ont porté sur le secteur situé au Nord de l'autoroute, dit « plaine de Cysoing », qui ne fait l'objet d'aucun projet précis, ni même d'aucun document de planification. La chambre d'agriculture est en outre défavorable à l'abandon de l'activité agricole sur ce secteur.

Quels qu'ils soient, ces projets, qui s'inscrivent directement sur le plateau, ont un impact majeur sur le site. Ils devront faire l'objet d'une extrême vigilance. C'est pourquoi il est proposé de les maintenir dans le périmètre. Au fil des négociations, la DREAL a néanmoins accepté d'exclure une zone au nord de l'autoroute, non visible depuis le site historique, dite ZAD du Grand Baisieux en continuité de l'habitat existant. De manière générale, l'argument de la DREAL, auquel nous souscrivons, est que la limite du site dans ce secteur se trouve un peu au nord de la rupture de pente du plateau agricole, matérialisée par l'alignement d'arbres de la RD941, et non l'autoroute, située sur le plateau. Cette infrastructure en elle-même est peu visible à cet endroit et laisse passer la vue, seul le trafic des poids lourds la rendant perceptible.

*A ce stade, compte-tenu de la date d'entrée en vigueur des textes relatifs à l'enquête publique et pour éviter tout risque contentieux, la décision a été prise de reprendre la procédure et d'organiser une enquête publique sur la base du périmètre ramené de **3358 à 2876 ha** à l'issue de l'enquête administrative.*

b) L'enquête publique de 2013

L'enquête publique, prescrite par arrêté préfectoral du 30 juillet 2013 a eu lieu du 26 août au 26 septembre 2013. M. George ROOS, conseil d'entreprise retraité, a été désigné comme commissaire-enquêteur.

Conformément à l'arrêté préfectoral :

- un dossier d'enquête et un registre ont été déposés dans chacune des mairies concernées, consultables aux heures d'ouverture des mairies ;
- un avis d'ouverture d'enquête a été publié une première fois avant enquête, puis une seconde fois après démarrage de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département : la *Voix du Nord* et *La croix du Nord*. L'avis d'ouverture a été également publié par voie d'affichage pendant toute la durée de l'enquête dans les mairies des douze communes, ainsi qu'à la préfecture du Nord et sur le terrain dans 22 lieux visibles de la voie publique et reportés sur plan ;
- cinq demi-journées de permanence du commissaire-enquêteur ont eu lieu : une à Camphin-en-Pévèle, une à Sainghin-en-Mélantois, une à Bouvines et deux à Cysoing ;
- le commissaire-enquêteur a rencontré un certain nombre d'élus, ainsi que des techniciens de LMCU. Il a reçu une cinquantaine de personnes lors de ses permanences, a pris en compte 41 annotations sur les différents registres, et reçu 41 courriers, dossiers ou documents.
- à l'expiration du délai d'enquête, le commissaire-enquêteur a rédigé un procès-verbal et l'a fait parvenir le 1^{er} octobre à la DREAL maître d'ouvrage, qui lui a transmis un mémoire le 15 octobre, en réponse aux demandes et questions issues de l'enquête. Le commissaire-enquêteur a effectué la synthèse et rédigé ses conclusions dans son rapport final en date du 23 octobre 2013.

Les conseils municipaux étaient également invités à délibérer. Huit communes ont émis un avis favorable, avec ou sans délibération, avec parfois encore quelques réserves portant sur des demandes d'exclusion de parcelles (Bourghelles, Bouvines, Camphin, Chérens, Fretin, Gruson, Louvil, Sainghin, Wannehain). Cysoing n'a pas transmis de nouvelle délibération depuis son avis favorable à l'enquête administrative. Anstaing est favorable au classement, à condition de maintenir le secteur réservé au futur échangeur de la Haute Borne, au nord de l'A27, dans le périmètre. Une seule commune émet formellement un avis défavorable, la commune de Baisieux, non sur le principe du classement, mais du fait de ses réserves sur le périmètre qui met en cause ses projets autour de l'A27.

Le rapport du commissaire-enquêteur prend en compte toutes les demandes d'exclusion nouvelles de parcelles ponctuelles par rapport à l'enquête administrative et les transmet à la DREAL qui les examine, favorablement ou non suivant le degré d'impact sur le site. Il rapporte par ailleurs diverses observations : manque d'information ressentie par certains propriétaires ; site classé trop grand par rapport au périmètre proposé par les élus en 2006.



En ce qui concerne les administrations ou organismes, il rapporte l'avis favorable de la chambre d'agriculture, qui rappelle toutefois que les pratiques agricoles ne sont pas du ressort du site classé comme le laisse penser le document de gestion. Il en est de même du CRPF et du syndicat des propriétaires sylviculteurs du Nord qui s'inquiètent des difficultés de la gestion forestière une fois le site classé. Réseau ferré de France s'inquiète des contraintes du site classé sur son exploitation et sur les travaux nécessaires à son activité. Enfin le rapport donne une place importante aux inquiétudes de la commune de Baisieux, qui comme elle l'a demandé lors de la première enquête, souhaite exclure du site le secteur du plateau au nord de l'autoroute A27.

En conclusion, le commissaire-enquêteur, s'il approuve le principe du classement et la gestion du site par l'agriculture, regrette la trop grande étendue, selon lui, du projet par rapport au tracé initial des communes et propose de s'en tenir aux limites que constituent l'autoroute, la ligne TGV et la Marque, sans intégrer les abords non directement liés à la bataille. Par ailleurs il demande que le site ne compromette pas la faisabilité des projets d'infrastructures inscrits dans les documents d'urbanisme ou à l'étude, ni le développement économique ou de l'habitat dans la continuité de l'urbanisation existante.

Le projet de classement a été de nouveau présenté à la CDNPS du Nord du 28 novembre 2013, qui a émis un avis favorable. Lors de la séance, LMCU, conformément à sa délibération du 18 octobre 2013, a émis un avis favorable au classement sous réserve de pouvoir réaliser l'échangeur de la Haute borne en priorité, et ensuite celui de Baisieux avec sa zone d'activité au nord de l'A27. La DDTM rappelle la priorité de l'État d'économiser le foncier agricole, ainsi que de limiter l'urbanisation le long des voies routières.

En définitive, et avec les quelques nouvelles exclusions supplémentaires mineures retenues après enquête publique, le périmètre présenté aujourd'hui à la Commission a été ramené à **2846 ha**.

Compte-tenu des arguments et principes développés dans notre rapport, nous ne croyons pas pertinent de limiter le site aux infrastructures récentes, qui sont sans rapport avec la bataille, ni d'exclure les abords dont le développement péri-urbain serait incompatible avec un site historique national.

5) La gestion du site

L'objectif du classement est avant tout de protéger le site et de permettre de maîtriser ses évolutions futures.

Un important dossier d'orientations de gestion a été annexé à l'enquête. Bien qu'il ne soit pas à portée réglementaire, il a fait l'objet de critiques des milieux agricoles, qui ont considéré qu'il allait trop loin dans les exigences sur les pratiques agricoles et sylvicoles ou sur la gestion de la biodiversité, ce qui n'est en effet pas son rôle. Il a été modifié sur le fond dans le sens de leurs remarques à l'enquête administrative.

Il convient de rappeler les axes de gestion qui nous semblent essentiels :

- le maintien de l'activité agricole et sylvicole, seule garante de la pérennité des espaces ouverts du plateau et de ses abords pâturés ou boisés ;
- le maintien des vues et horizons par un contrôle strict, à l'intérieur du site, des projets qui pourraient s'interposer devant les perspectives ;
- le maintien du caractère rural et villageois des abords du site, et en particulier le contrôle très volontaire des lisières urbaines autour des exclusions. Dans la mesure où nombre de documents locaux d'urbanisme vont être révisés dans un futur proche, il conviendra que la gestion des perspectives et des limites soit une priorité des services locaux de l'État, qui devront mettre en œuvre les outils disponibles pour atteindre cet objectif ;
- enfin, la mise en œuvre de mesures « de mémoire », car c'est l'objectif principal du classement. Elle devront rappeler le caractère historique du lieu et permettre sa compréhension, tout en restant discrètes et proches du terrain.

6) Conclusion

Le rapporteur propose à la commission :

- d'émettre un avis favorable au principe de classement du site de la bataille de Bouvines, sur la base du critère « *historique* » ;
- de débattre sur le périmètre le plus pertinent. L'avis du rapporteur, compte tenu des principes



suggérés, et malgré quelques réticences sur la partie Sud du site, est de retenir le périmètre proposé par la DREAL ;

- de bien différencier dans le titre du site ce qui relève du champ de bataille proprement dit de ce qui relève de ses abords. On pourrait proposer : « Ensemble formé par le champ de bataille de Bouvines et ses abords ».
- d'insister sur la nécessité d'une action forte des services de l'État sur les futurs projets en lisières immédiates du site, en particulier par les documents d'urbanisme.



Jean-Luc Cabrit

